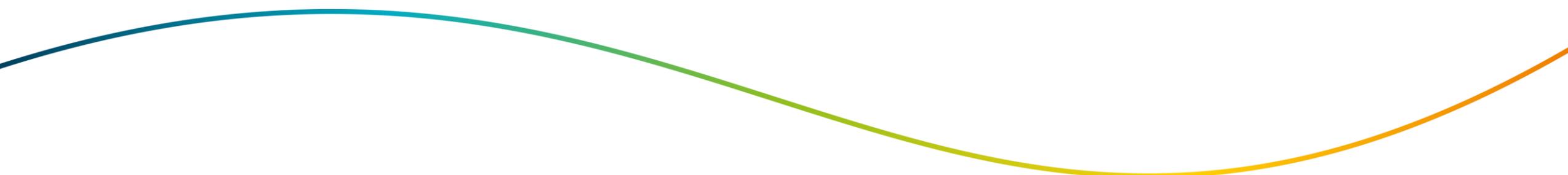


clariane

Assemblée générale mixte

26 mars 2024

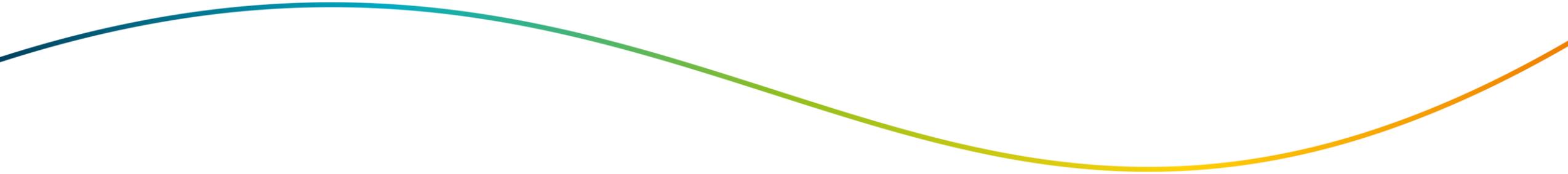
Salle Apostrophe - Paris



JEAN-PIERRE DUPRIEU

Président du Conseil d'administration

MOT DE BIENVENUE



Agenda

■ 01 Ouverture
de l'Assemblée générale

■ 02 Mot de la Directrice générale

■ 03 Rapports des Commissaires
aux comptes

■ 04 Réponses aux questions
des actionnaires

■ 05 Présentation et
vote des résolutions

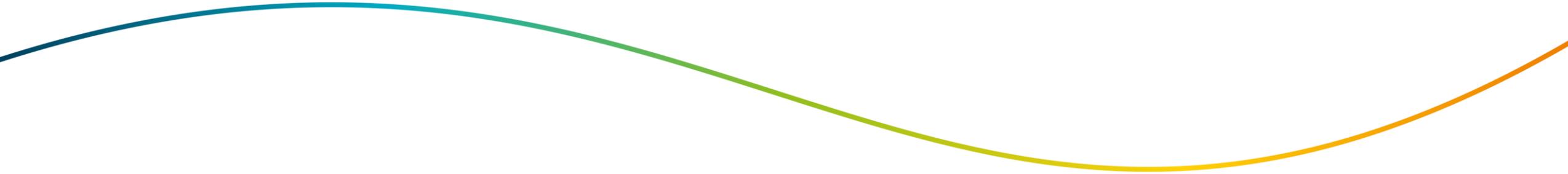
■ 06 Mot de clôture

01

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

JEAN-PIERRE DUPRIEU

Président du Conseil d'administration



Formalités d'ouverture

Présentation des intervenants



SUR SCÈNE

Jean-Pierre Duprieu

Président du Conseil
d'administration

Sophie Boissard

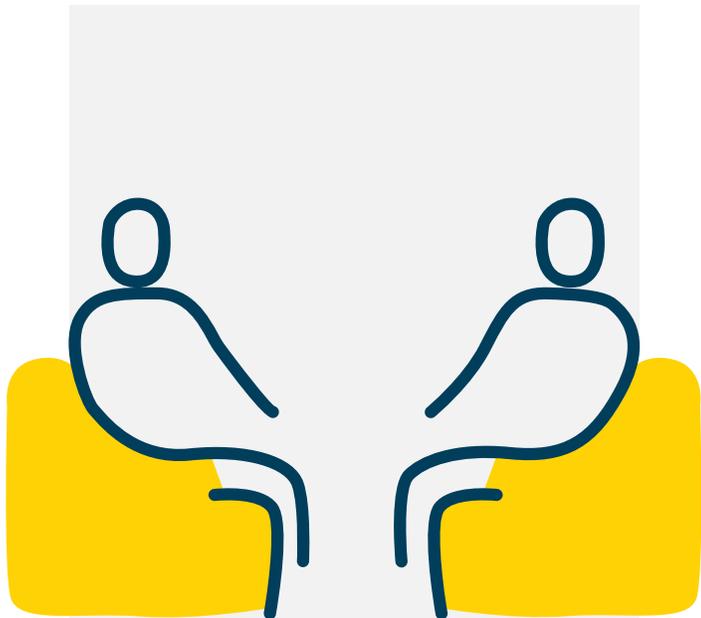
Directrice générale

Amandine Daviet

Secrétaire générale Groupe

Formalités d'ouverture

Constitution du Bureau



Président

Jean-Pierre Duprieu

Président du Conseil d'administration

**Secrétaire
de l'Assemblée**

Amandine Daviet

Secrétaire générale Groupe

Scrutateurs¹

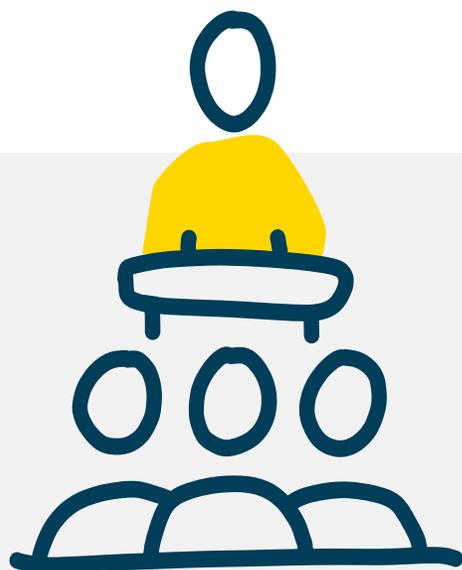
**1^{er} scrutateur
Société Predica**

**2^{ème} scrutateur
Société Holding Malakoff Humanis**

1. Conformément à l'article R. 225-101 du Code de commerce, les scrutateurs sont les deux membres de l'Assemblée générale disposant du plus grand nombre de voix.

Formalités d'ouverture

Présentation des Commissaires aux comptes



Cabinet MAZARS

représenté par Stéphane Marfisi

Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES

représenté par Anne Herbein

Stéphane Marfisi interviendra en qualité
de représentant du collège
des Commissaires aux comptes
pour la présente Assemblée générale

Formalités d'ouverture

Rappel du calendrier de l'Assemblée générale mixte du 26 mars 2024



Formalités d'ouverture

Constatation de la régularité de l'Assemblée générale et dépôt des pièces



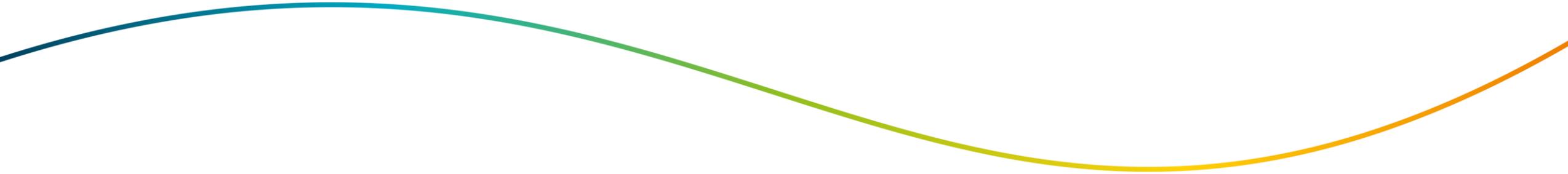
Constatation
de la régularité
de l'Assemblée générale
- Quorum provisoire

Dépôt
des pièces sur le bureau
de l'Assemblée générale

JEAN-PIERRE DUPRIEU

Président du Conseil d'administration

DISCOURS INTRODUCTIF

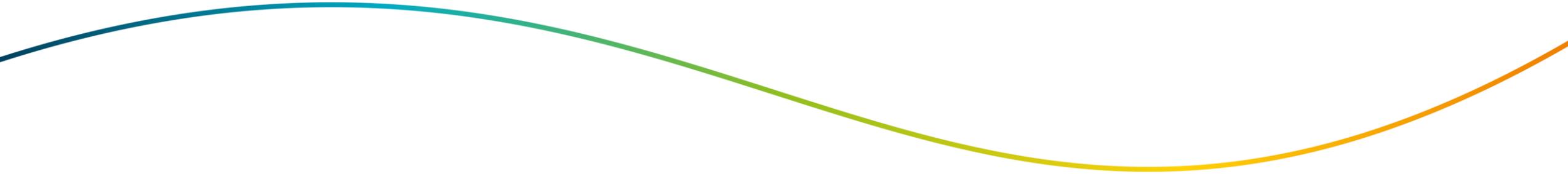


A solid teal vertical bar on the left side of the page.

02

MOT DE LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE

SOPHIE BOISSARD
Directrice générale



Rappel du contexte



Depuis 2020, succession de crises ayant impacté le secteur d'activité sur lequel opère la Société et entraîné une dégradation inédite des conditions de financement de l'ensemble du secteur.



Forte chute du cours de l'action Clariane à la suite de la publication du chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2023 et l'annonce d'un resserrement brusque et durable des conditions de crédit, affectant son plan de renforcement de la structure financière consistant notamment à redéployer sa dette.



Dans ce contexte, le 14 novembre 2023, le Groupe a annoncé la mise en place d'un plan de renforcement de sa structure financière composé de 4 volets.



Les actionnaires ont à se prononcer aujourd'hui sur le 4^{ème} volet de ce plan : l'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Il est rappelé que l'augmentation de capital constitue une condition essentielle de son plan de renforcement de la structure financière et qu'en cas de non-réalisation de celle-ci, la Société serait conduite à se placer sous un régime de protection adapté pour renégocier son endettement avec ses créanciers.

Faits marquants de l'exercice

**Résilience
démontrée
du modèle
opérationnel**

**Un plan
de renforcement de
la structure
financière
ambitieux,
lancé pour lever
les contraintes
de financement**

**Un niveau
de NPS
qui atteste
d'une qualité
des soins
reconnue**

Des opérations résilientes, malgré un environnement de marché peu favorable

CHIFFRE
D'AFFAIRES | **5 047 M€**

+11,4 % | **+8,4 %**
CROISSANCE PUBLIÉE | CROISSANCE ORGANIQUE

EBITDA
hors IFRS16 | **614 M€**

en ligne avec les prévisions

**Résultat net
des activités poursuivies,**
hors IFRS16, hors dépréciations
d'actifs liées aux cessions

+2 M€

RÉSULTAT NET
part du Groupe | **-63 M€**



CASH FLOW
OPÉRATIONNEL | **191 M€**

LEVIER
FINANCIER | **3,8x**

vs 3,7 en 2022

VALORISATION DU
PORTEFEUILLE
IMMOBILIER | **3 Mds€** /LTV 61 %
3,2¹ Mds en Dec 2022

Objectifs de la feuille de route ESG 2019-2023 atteints ou dépassés

2023 marque la finalisation de la feuille de route ESG 2019-2023

Les résultats préliminaires seront confirmés une fois que les audits RSE externes seront finalisés.



Soutenir et protéger nos collaborateurs

Formation **7 274 (12 %)**
des salariés ont bénéficié d'une formation diplômante (4 % en 2019)

Taux de fréquence des accidents de travail (arrêt) **37**
(52 en 2019)

Stabilité des équipes **7,5 ans** d'ancienneté en 2023 (6,7 ans en 2019)

Engagement **79 %** (l'enquête annuelle auprès des collaborateurs)



Offrir les meilleurs soins au résident ou au patient

« **Positive Care** » **100 %** de déploiement dans toutes les maisons de retraite du Groupe depuis > 2 ans (72 % en 2019)

ISO 9001 **100 %** des établissements certifiés (périmètre 2019) (8 % en 2019)

Qualité du dialogue **97 %** des sites dotés d'une instance de dialogue avec les résidents, patients et familles
5 Conseils des parties prenantes nationaux



Être durable

Énergie **-14 %** de la consommation énergétique & -16 % de l'intensité vs 2021

Déchets **-16 %** de déchets en kg/lit vs 2019

Achats **79 %** des achats effectués localement (au niveau national)

Normes HQE **100 %** des projets de construction au sein du portefeuille immobilier



NPS +44

(+8 pts vs 2022), en amélioration dans toutes les activités (10 pts au-dessus du benchmark Ipsos pour les maisons de retraite en Europe)

Intensité carbone -36 % kgCO_{2e}/m²

vs l'intensité carbone de 2019
Émissions liées à la consommation énergétique calculées à partir des facteurs d'émission des fournisseurs d'énergie (empreinte fondée sur le marché)



Plan de renforcement de la structure financière de 1,5 milliard d'euros bien engagé

Objectifs atteints

2 partenariats immobiliers | **230 M€**

Fin 2023, conformément aux objectifs

Prêt relais immobilier | **200 M€**

Fin 2023, conformément aux objectifs

Cessions à ce jour | **268 M€**

27 % de l'objectif de 1 Mds€



En cours

Augmentation de capital

300 M€

Nouvelles cessions conformément au plan

~800 M€

- Dérogation AMF obtenue¹
- Assemblée générale mixte : 26 mars
- Dossier antitrust déposé
- Agenda : T2 ou T3 2024

Processus ciblés en cours :

- Dont Benelux

Réduction de la dette en cours avec la cession de Berkley Care (Royaume-Uni)
Objectif de levier financier inférieur à 3x, avec une LTV à 55 % fin 2025

1. Cf. communiqué de presse publié le 8 février 2024

Perspectives 2024

**CROISSANCE ORGANIQUE
DU CHIFFRE D'AFFAIRES**

>5 %

EBITDA hors IFRS 16

Stable en montant, en base *pro forma*, sans contribution de l'immobilier

LEVIER FINANCIER

En baisse pour atteindre < 3x fin 2025, LTV à 55 %

ESG

Maintenir un NPS supérieur à nos principaux comparables

Formation : > 10 % de parcours diplômants

Santé et sécurité au travail : -5 % de taux de fréquence des accidents de travail

Tenir l'engagement d'aligner la consommation d'énergie sur la SBTi

**Conformément aux termes du contrat de crédit syndiqué non sécurisé,
le Groupe ne versera pas de dividende au titre de l'exercice 2023**

Objectifs clés pour 2024

Déploiement du projet d'entreprise « À vos côtés »

Tirer parti des capacités existantes pour répondre à la hausse de la demande de soins hospitaliers et ambulatoires

Renforcer les fondamentaux :
Qualité & modèle opérationnel, DRH, Digital

Gouvernance inclusive pour mériter la confiance

Exécution du plan de renforcement de la structure financière & Pilotage de la génération de free cash-flow

Optimiser le BFR

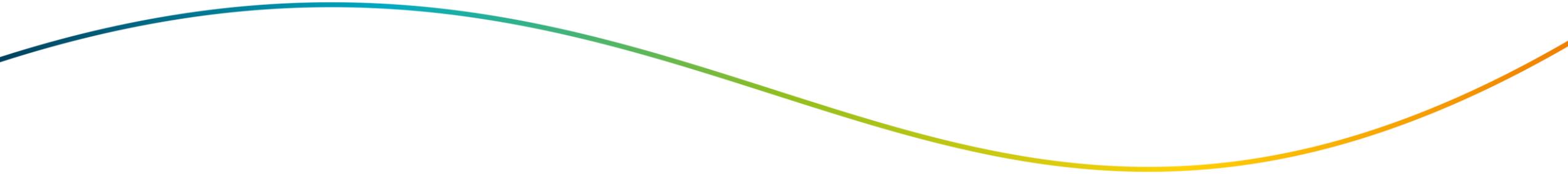
Limiter les investissements de croissance
à environ 200 M€ en moyenne sur 2024 et 2025

03

RAPPORTS DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES

STÉPHANE MARFISI

Représentant le collège
des Commissaires aux comptes



Rapports sur les opérations sur le capital (3)

Résolutions soumises à l'Assemblée générale – partie extraordinaire

Délégations/autorisations à donner au Conseil d'administration :

Réduction du capital social non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions qui sera ainsi ramenée de 5 € (le montant actuel) à 0,01 €

Résolution n° 1

Émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou du groupe dans la limite de 10 % du montant du capital social

Résolution n° 3

Émission d'actions ordinaires de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservées à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié dans la limite de 5 % du capital social

Résolution n° 4

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur les opérations envisagées qui s'inscrivent dans les conditions prévues par le Code de commerce.

Rapport spécial

Résolution soumise à l'Assemblée générale – partie ordinaire

Approbation des conventions règlementées autorisées par le Conseil d'administration :

Conventions et engagements soumis aux dispositions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration

Résolution n° 7

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur les conventions et engagements règlementés qui s'inscrivent dans les conditions prévues par le Code de commerce.

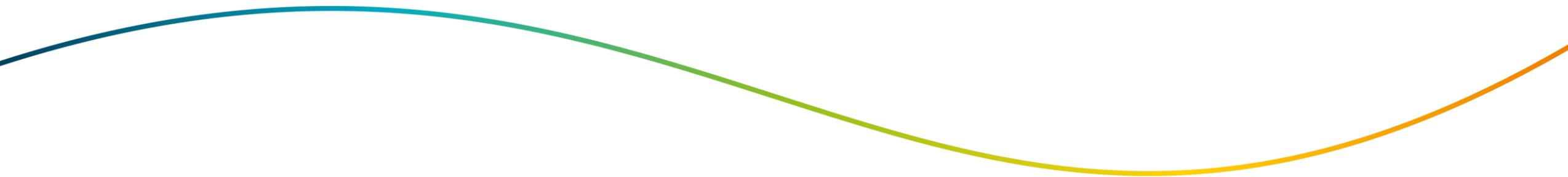


04

RÉPONSES AUX QUESTIONS
DES ACTIONNAIRES

JEAN-PIERRE DUPRIEU

Président du Conseil d'administration



Questions reçues de la part des actionnaires

QUESTIONS ÉCRITES REÇUES PAR VOIE POSTALE

- Aucune question

QUESTIONS ÉCRITES REÇUES À L'ADRESSE DE MESSAGERIE DÉDIÉE

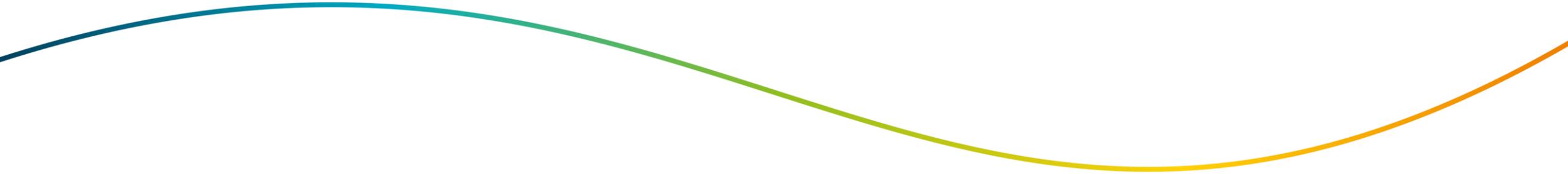
- Questions reçues d'un actionnaire

A solid teal vertical bar on the left side of the slide.

05

PRÉSENTATION ET VOTE
DES RÉOLUTIONS

AMANDINE DAVIET
Secrétaire générale Groupe



ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 1

Réduction du capital social
non motivée par des pertes

RÉSOLUTION 2

Augmentation du capital social
par l'émission d'actions ordinaires

RÉSOLUTIONS 3 et 4

Augmentation du capital social
réservée aux salariés

RÉSOLUTION 5

Augmentation du capital
par incorporation de réserves,
bénéfices, primes ou assimilés

RÉSOLUTION 6

Ratification de la cooptation
de M. Matthieu Lance
en qualité d'administrateur

RÉSOLUTION 7

Approbation des conventions
réglementées

RÉSOLUTION 8

Pouvoirs pour formalités

VOTE DES RÉSOLUTIONS

MODALITÉS
DU VOTE

VOTE DES
RÉSOLUTIONS

VOTE DES RÉSOLUTIONS

MODALITÉS
DU VOTE

VOTE DES
RÉSOLUTIONS

FONCTIONNEMENT DU BOÎTIER DE VOTE



CARTE À PUCE

Le boîtier ne peut fonctionner que si votre carte à puce est **correctement insérée**

POUR VOTER

Appuyez simplement sur la touche correspondant à votre choix

- 1 = Pour**
- 2 = Contre**
- 3 = Abstention**

MESSAGE SUR LA LIGNE DU BAS DE L'ÉCRAN DU BOÎTIER

Mention « acquitté » : votre vote est pris en compte mais vous pouvez encore le **modifier pendant la durée du vote** (10 secondes)

VOTE DES RÉSOLUTIONS

MODALITÉS
DU VOTE

VOTE DES
RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

1^{ère} RÉSOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par voie de diminution de la valeur nominale des actions

- **Réglementation** : les actions nouvelles sont émises à un prix **au moins égal** à leur valeur nominale. La valeur nominale actuelle de 5 euros par action ne permet pas à la Société d'émettre des actions à un prix inférieur à 5 euros.
- **Objet de la résolution** :
 - **réduire la valeur nominale** des actions de la Société de 5 euros à 0,01 euro par action,
 - donner à la Société une **plus grande flexibilité** pour réaliser l'augmentation de capital.
- **Aucune distribution** aux actionnaires à la suite de cette réduction de capital.

Plafond	534 646 329,47 €
---------	------------------

Durée de l'autorisation	12 mois
-------------------------	---------

RÉSOLUTION À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, hors période d'offre publique, des actions ordinaires de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS) des actionnaires

Principales conditions

Montant	300 M€
Structuration	Avec droit préférentiel de souscription
Engagements de souscription	200 M€ par Predica Intentions reçues de banques pour 100 M€
Calendrier prévu	Fin du T2 – T3 2024

Les étapes

- Dérogation AMF accordée à Predica,
- Engagement de garantie de Predica sera soumis à des conditions suspensives,
- Limitation des droits de vote de Predica à 1/3 des droits de vote des actionnaires présents ou représentés.

**Une augmentation de capital de 300 M€
pour renforcer la structure financière de Clariane.**

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

3^{ème} ET 4^{ème} RÉSOLUTIONS

Délégations de compétence au Conseil d'administration afin d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des salariés

Objet des résolutions :

- Associer les salariés de Clariane dans le cadre de l'exécution du plan de renforcement de la structure financière,
- Membres d'un PEE ou non.

3^{ème} RÉSOLUTION

Plafond	10 % du capital social
Durée de la délégation	26 mois

4^{ème} RÉSOLUTION

Plafond	5 % du capital social (imputation sur le plafond global de 10 % prévu à la 3 ^{ème} résolution)
Durée de la délégation	18 mois

RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de décider de l'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou assimilés

Objet de la résolution :

- Recapitaliser un **montant maximal égal à la réduction de capital** qui serait décidée par le Conseil d'administration en application de la 1^{ère} résolution.

Plafond	534 646 329,47 €
----------------	-------------------------

Durée de la délégation	26 mois
-------------------------------	----------------

RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

Ratification de la cooptation de M. Matthieu Lance en qualité d'administrateur



M. Matthieu Lance

Administrateur et membre du Comité des rémunérations et des nominations

Principale fonction occupée

Directeur adjoint des investissements, responsable des actifs réels et des investissements chez Crédit Agricole Assurances

Biographie

M. Matthieu Lance a commencé sa carrière au CCF en 1994 dans le domaine de l'ingénierie financière sur les financements structurés. En 1998, il a rejoint la banque Lazard où il conseille de grands clients industriels et fonds d'investissement en Fusions & Acquisitions.

En 2007, il rejoint BNP Paribas en tant que *Managing Director* Fusions & Acquisitions, successivement responsable des secteurs industriels Chimie, Aérospatiale, Défense et Automobile (2007-2012) puis au sein de l'équipe Fusions & Acquisitions France (2012-2016).

En 2016, M. Matthieu Lance a rejoint Crédit Agricole CIB en tant que Responsable mondial adjoint des Fusions & Acquisitions, activité dont il a été nommé co-Responsable mondial fin 2019. Depuis mars 2022, M. Matthieu Lance est Directeur adjoint des investissements, responsable des actifs réels et des participations chez Crédit Agricole Assurances.

Le parcours diversifié et pluridisciplinaire de M. Matthieu Lance dans le secteur financier renforce significativement les compétences du Conseil d'administration en lui apportant son expertise notamment dans les domaines de l'investissement, de la gestion d'actifs, de la gestion immobilière et des Fusions & Acquisitions. Le Conseil d'administration bénéficiera également de l'expérience acquise par M. Matthieu Lance au sein d'autres Conseils d'administration de sociétés cotées.

Mandats extérieurs au Groupe¹:

Vice-Président du Conseil d'administration : Ramsay Santé²

Membre du Conseil de Surveillance : Altea²

Administrateur : Cassini

Représentant permanent de Predica : Gecina², ADP²

Représentant permanent de Crédit Agricole Assurances :

Innergex France, Semmaris

Mandats échus au cours des cinq derniers exercices :

N/A

1. M. Matthieu Lance respecte la réglementation et les recommandations applicables en matière de cumul de mandats
2. Société cotée

RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

7^{ème} RÉSOLUTION

**Approbation des conventions et engagements réglementés visés
par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce**

Pour plus d'informations sur les conventions réglementées, voir les pages 29 à 32 de la brochure de convocation disponible sur le site internet de Clariane.

RÉSOLUTION À CARACTÈRE ORDINAIRE

8^{ème} RÉSOLUTION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités



A vertical bar on the left side of the slide, transitioning from a light teal at the top to a darker teal at the bottom.

06

MOT DE CLÔTURE

JEAN-PIERRE DUPRIEU

Président du Conseil d'administration

